

DOSSIER DE DEMANDE POUR UNE AIDE AUX DÉPLACEMENTS AÉRIENS (ADA) A DESTINATION DES SPORTIFS/VES SAINT-PAULOIS(E)S QUALIFIÉ(E)S POUR DES CHAMPIONNATS DE FRANCE, D'EUROPE OU DU MONDE.

CADRE RÉSERVÉ À L'OMSEP :

ARRIVÉ LE :

RÉCEPTIONNÉ PAR :

DOSSIER DE DEMANDE 2026 N° _____

CHÈQUE N° :

DEMANDEUR :

CLUB :

ADHÉRENT À L'OMSEP : OUI ☐ NON ☐

DATE D'ADHÉSION :

N° D'ADHÉSION :

RÈGLEMENT DU DISPOSITIF

CONDITIONS A REMPLIR

- Etre licencié(e) dans une association sportive Saint-Pauloise affiliée à l'OMSEP et habiter la Commune de SAINT-PAUL
- Etre convoqué(e) pour un Championnat de France, d'Europe ou du Monde (les décisions d'attribution d'aides pour les événements exceptionnels sont à l'appréciation de la Commission d'Aides aux Déplacements Aériens de l'OMSEP et validées ou non par le Comité Directeur. Les voyages d'agrément pour supporter les compétiteurs, en aucun cas ne seront pris en compte.
- Avoir un statut amateur,
- La demande doit être faite exclusivement sur le dossier spécifique de l'OMSEP,
- La demande doit être validée et cosignée par le /la président(e) de l'Association,
- ★ Les dossiers recevables (pièces obligatoires demandées fournies – quotient familial inférieur ou égal au plafond fixé de 26 030€ si le quotient familial est supérieur à ce plafond le dossier ne sera pas accepté)
- ★ Tout dossier incomplet ne sera pas accepté par le personnel de l'OMSEP
- Maximum de dossiers acceptés 3 par an

Pour 2026 un forfait de 50€ sera accordé par dossier validé pour les frais séjours.

MODALITES

Les demandes peuvent être formulées :

- Avant la compétition
- Après la compétition au **maximum 2 mois après le déplacement effectué**. En cas de non-respect de cet engagement le dossier ne pourra plus être recevable.
- Si le déplacement n'a pu être effectué, la personne ou le club qui a reçu l'aide devra rembourser l'intégralité de la somme indument perçue.
- Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu imposable par le nombre de part du foyer fiscal. Dans le cas de demandes formulées avant le déplacement, ces pièces doivent être **déposées au plus tard 1 mois après la date de l'épreuve**.

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER :

- ☐ Courrier individuel signé de l'athlète ou d'un des parents responsables du mineur sollicitant l'aide, (lettre type disponible).
- ☐ La convocation ou l'attestation de qualification de l'athlète pour les championnats de France, d'Europe ou du Monde émanant de la Fédération de rattachement reconnue par le Ministère des Sports ou du Comité ou ligue Régional (e). Les dates et le lieu du championnat doivent y figurer impérativement.
- ☐ Facture ou devis du billet d'avion détaillé avec les noms des demandeurs ; 2 cas :
➢ Demandeur 1 : l'athlète majeur ou le représentant de l'athlète mineur.
➢ Demandeur 2 : l'association où l'athlète est licencié avec son accord.
- ☐ Justificatifs de réalisation du déplacement pour lequel l'aide financière a été versée à savoir :
➢ Soit les cartes d'embarquement
➢ Soit l'attestation de participation au Championnat
- ☐ Dernier avis d'imposition à présenter afin de déterminer le quotient familial.
- ☐ Fiche RGPD signée

Pour les accompagnateurs / accompagnatrices :

- ☐ Pour les accompagnateurs/accompagnatrices d'athlètes porteurs/porteuses d'un handicap, joindre au dossier l'attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Ligue ou du Comité de rattachement.
- ☐ Les accompagnateurs des athlètes mineurs devront produire une attestation du Comité Régional ou de la Ligue de rattachement précisant qu'ils ont bien été désignés par leurs instances fédérales. **(Condition : 1 accompagnateur pour une tranche de 8 mineurs domiciliés à Saint-Paul).**

FICHE SIGNALÉTIQUE DU DEMANDEUR

(A REMPLIR EN MAJUSCULE – SVP)

ATHLETE DEMANDEUR

L'ASSOCIATION

Nom :

Prénoms :

Né(e) le : / / / / / / / /

A :

Téléphone : 0262 / / / / / / / /

Portable : 069 / / / / / / / /

Email

Si enfant mineur ou adulte sous tutelle, préciser
l'identité du représentant légal :

Nom et prénom :

Né(e) le : / / / / / / / /

Portable du représentant légal :

069 / / / / / / / /

ASSOCIATION / CLUB:

.....

.....

Président(e) :

Nom :

Prénoms :

Téléphone : 0262 / / / / / / / /

Portable : 069 / / / / / / / /

Email.....

.....

LA COMPETITION :

N.B. : RAPPEL IMPORTANT JOINDRE L'ATTESTATION OFFICIELLE DE SÉLECTION, FACTURE OU PRO FORMA DU BILLET D'AVION, LETTRE DE SOLlicitation

DISCIPLINE SPORTIVE			
COMPETITION POUR LAQUELLE EST DEMANDEE L'AIDE			
	CHAMP. FRANCE ☐	CHAMP. EUROPE ☐	CHAMP. MONDE ☐
DATE & DUREE			
LIEU			

INFORMATION : le montant de l'aide dépend du type de compétition pour laquelle l'athlète est convoqué(e). Pour plus d'informations, reportez-vous au tableau Annexe (p.4)

VERSEMENT DE L'AIDE UNIQUEMENT PAR CHEQUE

Merci de préciser à quel ordre doit être établi le chèque

☐ CAS N° 1 : Versement à l'athlète majeur ou à un de ses représentants légal s'il s'agit d'un mineur

NOM : Prénom :

Signature cas n°1 :

☐ CAS N° 2 : Versement au club, en cas d'avance des frais par l'association (remplir l'attestation ci-après)

Je soussigné(e), athlète majeur ou représentant légal de l'athlète mineur

Licencié(e) à demande que l'aide financière attribuée pour le déplacement aérien de la compétition ciblée dans cette demande soit versée au club puisqu'il a fait l'avance des frais nécessaires à la réalisation de ce déplacement.

Signature cas n°2 :

ENGAGEMENTS :

Je soussigné(e),

....., atteste comprendre et accepter les modalités du dispositif d'aide aux déplacements aériens et les modalités d'attribution de l'aide financière.

Date :

Signature du demandeur/demandeuse ou du représentant(e) légal(e) :

Je soussigné(e),

....., atteste comprendre et accepter les modalités du dispositif d'aide aux déplacements aériens et les modalités d'attribution de l'aide financière ; atteste que l'athlète est bien licencié(e) dans mon club.

Date :

Signature et cachet (obligatoire) du Président(e) du club :

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre demande.

♦ Durant cette année 2026, j'ai bénéficié d'aides aux déplacements aériens.

☐ Oui

☐ Non

CADRE RÉSERVÉ À L'OMSEP

Décision de l'OMSEP en date du :

Montant des aides accordées :

Déplacement : € (..... euros)

Forfait séjour : € (..... euros)

à ☐ Nom/Prénom :

au ☐ Club :

ELU(E) S DE L'OMSEP

ANNEXE : DEPLACEMENT AERIE CHAMPIONNAT FRANCE / EUROPE / MONDE

TABLEAU FIXANT LES AIDES MAXIMALES POUR LES DEPLACEMENTS EN 2026 *

CHAMPIONNAT	ATHLETE MAJEUR	ATHLETE MINEUR	ACCOMPAGNATEUR (GROUPE DE MINEURS OU APH)
France	Billet : 200,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 200,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 200,00 € Forfait : 50,00 €
Europe	Billet : 300,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 300,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 300,00 € Forfait : 50,00 €
Monde	Billet : 350,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 350,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 350,00 € Forfait : 50,00 €
Participation à 2 compétitions consécutives : Championnats France et/ou Europe et/ou Monde (même déplacement)	Billet : 400,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 400,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 400,00 € Forfait : 50,00 €
Participation à 3 compétitions consécutives : Championnats France, Europe et Monde (même déplacement)	Billet : 500,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 500,00 € Forfait : 50,00 €	Billet : 500,00 € Forfait : 50,00 €

* : le montant des aides est fixé par décision du Comité Directeur de l'OMSEP et peut-être modifié en cours d'année, adapté aux besoins du demandeur/demandeuse, de plein droit sans formalité judiciaire et sans possibilité de recours ou de compensation.

Les dossiers de demandes recevables seront traités jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire octroyée par la Mairie.

Si des dossiers pour des manifestations exceptionnelles sont présentés, la commission ADA étudiera les dossiers et fera des propositions au Comité Directeur pour validation ou non.

Dossier à remettre en main propre à l'OMSEP, dûment complété des pièces obligatoires le mardi et jeudi au :

165 boulevard du Front de Mer – 97460 Saint-Paul.

CADRE RÉSERVÉ À L'OMSEP

L'avis d'imposition sera rendu après vérification par la personne qui réceptionnera le dossier.

Quotient familial inférieur ou égal à 26 030€ : ☐ Oui ☐ Non

Si non, montant du dépassement :

Nom et signature de l'OMSEP :

Certifié exact.